



Montpellier, Vendredi 8 septembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL :

Un nouvel interlocuteur à partir du 11 septembre 2017

A compter du 11 septembre 2017, les dossiers de demandes de délivrance du permis de conduire international doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai de Ceineray
BP 33 515
44035 NANTES Cedex 1**

Liste des pièces à joindre pour constituer un dossier de demande de permis de conduire international :

- Le formulaire Cerfa n°14881*01 à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr>, dûment complété,
- La copie d'un justificatif d'identité : carte nationale d'identité ou passeport français, carte nationale d'identité ou passeport pour les ressortissants européens, copie du justificatif de la régularité du séjour le cas échéant,
- La copie d'un justificatif de domicile, de moins de 6 mois.
- La copie, recto-verso, du permis de conduire national,
- 2 photographies d'identité récentes,
- Une enveloppe affranchie en recommandé avec accusé de réception, libellée à vos noms et adresse.

NB : Si la demande est formulée depuis l'étranger, une enveloppe libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger

Retrouver la liste des pièces à fournir sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr/> et sur <https://www.service-public.fr>,

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

